

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE LA VALLÉE DE LA THÉOLS

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 36-2019-10-03-001 du 03 octobre 2019, il sera procédé du **mardi 29 octobre 2019 (9 heures) au vendredi 29 novembre 2019 (17heures) inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, sur le territoire des communes d'Ambrault, Bommiers, Brives, Condé, Diou, Issoudun, Meunet-Planches, Migny, Reully, Sainte-Lizaigne, Saint-Georges-sur-Arnon, Thizay, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée de la Théols.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier afférent est consultable :

- en version papier, dans chacune des mairies des communes concernées, aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- en version papier et en version dématérialisée (sur support CD ROM et mise à disposition d'un poste informatique), en mairie d'Issoudun, en tant que siège de l'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- le dossier d'enquête sera également consultable sous forme numérique sur le site internet départemental de l'État : www.indre.gouv.fr ; onglet « publication », rubrique « enquêtes publiques (autre que ICPE)».

Par décision n° E19000074 / 87 du 03 septembre 2019, Monsieur le président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné Monsieur Michel FOISEL, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au cours des permanences organisées aux lieux et dates indiqués dans le tableau ci-dessous :

Mairies	Jours et horaires d'ouverture des mairies	Jours et horaires des permanences du commissaire-enquêteur
AMBRAULT 1, Place de l'Église - 36120 AMBRAULT	Mardi, jeudi, vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 Samedi : 9h00 à 12h00	Le samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
BOMMIERS 17, Rue de l'Ouche - 36120 BOMMIERS	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h00 à 17h30 Samedi : 9h00 à 12h00	Le lundi 18 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
BRIVES 4 chaussée de César - 36100 BRIVES	Lundi : 13h30 à 17h30 Mardi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h30 Mercredi : 10h00 à 12h00 et Vendredi : 13h00 à 17h30	Le mercredi 06 novembre 2019 de 10h00 à 12h00
CONDÉ 12, Rue des Marronniers - 36100 CONDE	Lundi : 8h30 à 12h00, mardi : 13h30 à 18h00 Jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Vendredi : 13h30 à 17h00	Le lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
DIOU 302, Place François-Brûlé - 36260 DIOU	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 17h00	Le jeudi 14 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
ISSOUDUN Place des Droits de l'Homme - 36100 ISSOUDUN	Lundi : 13h30 à 18h00 Mardi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Samedi : 8h30 à 12h00	Le mardi 29 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
MEUNET-PLANCHES 7, Route Villechaud - 36100 MEUNET-PLANCHES	Lundi, jeudi, vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 Mardi : 13h30 à 16h30 Mercredi : 10h00 à 12h00	Le mardi 26 novembre 2019 de 14h00 à 16h30
MIGNY 1, Route d'Issoudun - 36260 MIGNY	Lundi, mercredi et vendredi : 8h00 à 12h00	Le vendredi 22 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
REULLY 6, Place des Ecoles - 36260 REULLY	Lundi : 13h30 à 18h00 Mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 Samedi : 10h00 à 12h00	Le mercredi 06 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
SAINTE-LIZAIGNE 1, Route de Paudy - 36260 SAINTE-LIZAIGNE	Lundi : 9h00 à 12h15 et 14h30 à 18h00 Mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h15 et 14h30 à 18h00 Mercredi : 8h30 à 12h15	Le mardi 26 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
SAINT-GEORGES-SUR-ARNON 1, route des Tilleuls - 36260 SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	Lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30	Le jeudi 14 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
THIZAY 1, Place de l'Église - 36100 THIZAY	Lundi, mardi : 9h00 à 12h00 Vendredi : 14h00 à 17h30	Le vendredi 22 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations, au cours de cette période :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune des communes concernées,
 - par courrier adressé à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur de l'enquête publique du projet de PPRI de la Vallée de la Théols, mairie d'Issoudun, Place des Droits de l'Homme - 36100 ISSOUDUN,
 - à l'adresse électronique suivante : ddt-ep-ppri-theols@indre.gouv.fr.
- Les observations formulées par courrier ou par le biais de l'adresse électronique seront annexées au registre d'enquête du siège de l'enquête (mairie d'Issoudun).

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des Territoires de l'Indre - Service Planification Risques Eau Nature - Unité Risques, boulevard Georges SAND, Cité administrative, CS 60616, 36020 CHÂTEAUROUX (Tél : 02.54.53.20.15 ou 02.54.53.20.52)

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies des communes concernées, à la préfecture de l'Indre, auprès de la DDT et sur internet à l'adresse suivante : www.indre.gouv.fr ; onglet « publication », rubrique « enquêtes publiques (autre que ICPE)».

Au terme de l'enquête publique, au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le préfet de l'Indre pourra décider d'approuver le projet de PPRI de la Vallée de la Théols, par arrêté préfectoral.